

**COMMUNE
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 20 septembre 2023

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NEDELEC

Excusés : M. Emmanuel CAPITAINE (Pouvoir à E. MAHO), Gilles MOLAC (Pouvoir à B. DANION), M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-P CANN)

Secrétaire de séance : Jean-Michel BIRIEN

DB2023-27

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

NOTE DE SYNTHESE

La commune de Saint-Nic dispose d'une bibliothèque municipale dont la gestion et l'organisation sont gérées par une équipe de bénévoles.

Le règlement intérieur d'une bibliothèque municipale est primordial car il a pour objet de codifier les rapports entre la structure et les usagers. Il énumère ainsi le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

DELIBERATION

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU les articles L310-1 à L310-6 du Code du patrimoine

VU la présentation du règlement faite par Monique BESCOU, responsable des bénévoles de la bibliothèque municipale

CONSIDERANT QU'il est indispensable qu'un règlement intérieur soit mis en place au sein de la bibliothèque municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente

Pour extrait conforme
Le 26 septembre 2023
Le Maire,
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance
Jean-Michel BIRIEN



Certifié exécutoire

